



## **AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE D'UN MONTANT DE 3,5 M€**

Alpha MOS (Euronext Paris - Code ISIN : FR0000062804) annonce le lancement d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 3,5 M€. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 18 octobre 2016 le visa n° 16-488 sur le Prospectus relatif à cette opération.

L'augmentation de capital réservée à la société d'investissement JOLT CAPITAL, à travers son fonds Jolt Targeted Opportunities, se déroule à travers l'émission de 8 750 000 actions nouvelles au prix unitaire de 0,40 €.

Cette augmentation de capital réservée vise à doter Alpha MOS de moyens financiers renforcés afin de s'affirmer en tant qu'acteur majeur du diagnostic et du contrôle qualité industriel ainsi que médical, en particulier grâce à ses solutions uniques de nez et langues électroniques. Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.

La réalisation de l'augmentation de capital réservée reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alpha MOS devant se tenir le 28 octobre 2016.

### **Principales modalités de l'augmentation de capital réservée**

#### **Capital social avant l'opération**

A la date du Prospectus, le capital social d'Alpha MOS s'élève à 4 947 094,80 € divisé en 24 735 474 actions, de 0,20 € de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

#### **Codes de l'action**

Libellé : Alpha MOS

Code ISIN : FR0000062804

Mnémonique : ALM

ICB Classification : 2737 - Equipements électroniques

Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment C)

#### **Cadre juridique de l'opération**

Les actionnaires d'Alpha MOS, réunis en Assemblée Générale Mixte le 28 octobre 2016, sont appelés à approuver la 1<sup>ère</sup> résolution, augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée, d'actions ordinaires nouvelles de la Société pour un montant total de 3.500.000 euros prime d'émission incluse, sur le fondement de laquelle l'augmentation de capital serait autorisée.

Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale Mixte et de la réalisation des conditions suspensives, le Conseil d'administration appelé à constater la levée des conditions suspensives et à mettre en œuvre l'augmentation de capital réservée, dans les conditions décrites dans le Prospectus, se tiendra immédiatement après l'Assemblée Générale Mixte, le 28 octobre 2016.

### **Prix de souscription des actions nouvelles**

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée est de 0,40 € par action, dont 0,20 € de valeur nominale par action et 0,20 € de prime d'émission. Ce prix présente une décote de l'ordre de 7 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 30 jours précédents la signature du Contrat de Souscription le 26 juillet 2016. Ce prix fait ressortir une décote de l'ordre de :

- 13% au 27 juillet 2016 (dernier jour de Bourse avant l'annonce de l'opération par la Société le 27 juillet 2016 au soir) et,
- de 15,87% au 14 octobre 2016 par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois (soit 0,51 euro au 14 septembre 2016 et 0,44 euro au 14 octobre 2016).

Au 14 octobre 2016, le cours de Bourse de l'action Alpha MOS était de 0,44 €.

### **Nature de l'opération et nombre d'actions offertes**

L'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription se déroule à travers l'émission de 8 750 000 actions nouvelles ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la société (Code ISIN FR0000062804) au bénéfice de JOLT CAPITAL. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission est prévue le 3 novembre 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### **Montant brut de l'opération**

Le produit de l'augmentation de capital réservée s'élève à 3 500 000,00 €.

### **Dilution résultant de l'opération**

La participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la société préalablement à l'émission, est désormais portée à 0,74%.

### **Convention de blocage**

Il n'existe pas de convention de blocage et aucun lock-up n'est envisagé dans le cadre de cette augmentation de capital.

### **Gouvernance**

A l'issue de l'opération, Alpha MOS aujourd'hui détenue à hauteur de 58,13% du capital et 54,27% des droits de vote par Diagnostic Medical Systems (DMS) sera détenue par DMS à hauteur de 42,94% du capital et 40,80% des droits de vote. JOLT détiendra 26,13% du capital et 24,82% des droits de vote.

DMS franchira ainsi à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera le 1<sup>er</sup> actionnaire. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

Dans le cadre du protocole d'investissement conclu avec JOLT le 26 juillet 2016 et de son avenant en date du 13 octobre 2016, Alpha MOS s'est engagé à se conformer aux principes de gouvernance du code Middlednext et à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration.

Il est également prévu la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT et la nomination d'un administrateur indépendant.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :

- Mr. Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL
- Mme. Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL
- Mr. Olivier SICHEL (Membre indépendant au sens du code Middlednext)

Ainsi, en cas de vote favorable à l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration sera alors composé comme suit :

- Mr. Jean-Paul ANSEL ;
- Mme. Nuan SIMONYI (Membre indépendant au sens du code Middlednext) ;
- Mr. Jean RINGOT ;
- Mr. Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL ;
- Mme. Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL ;
- Monsieur Olivier SICHEL (Membre indépendant au sens du code Middlednext).

Il est également prévu dans les termes du protocole de nommer à court terme un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL.

### **Principales conditions préalables à la réalisation de l'augmentation de capital réservée**

Dans le cadre du protocole conclu le 26 juillet 2016 et de son avenant conclu le 13 octobre 2016, JOLT CAPITAL a conditionné son investissement aux conditions et engagements ci-dessous.

Conditions suspensives au seul bénéfice de JOLT CAPITAL :

- La tenue d'une Assemblée Générale d'approbation des comptes 2015 dans un délai maximum de 3 mois à compter du 30 juin 2016 sur ordonnance du Tribunal de Commerce de Toulouse autorisant ce report et au plus tard le 31 août 2016, l'approbation desdits comptes, la certification sans réserve desdits comptes par les commissaires aux comptes de la société : cette assemblée générale s'est tenue le 26 août 2016 et lors de cette assemblée les comptes 2015 ont été approuvés. Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis le 28 avril 2016 un rapport sans réserves sur ces comptes.
- L'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus lié à l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ;
- La démission de Mr. Ringot de son poste de Président Directeur Général au plus tard à la réalisation de l'opération : Mr. Ringot a démissionné de son mandat de Président Directeur Général le 26 août 2016 ;
- L'obtention d'un rapport spécial des commissaires aux comptes sans réserve portant sur le projet d'augmentation avec suppression du droit préférentiel des actionnaires réservée à JOLT CAPITAL : ce rapport sans réserve a été émis le 7 octobre 2016 ;
- L'approbation par l'Assemblée Générale d'Alpha MOS des résolutions relatives à la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant, à la décision de procéder à une augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL et à la modification des statuts ;
- L'absence de fait matériel nouveau et/ou de nouveaux litiges autres que ceux existants en date du 26 juillet 2016.

Les engagements d'Alpha MOS sont :

- Convoquer une assemblée générale mixte d'Alpha MOS au plus tard le 31 octobre 2016 amenée à se prononcer sur l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ; proposer la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant : cette Assemblée est convoquée pour le 28 octobre 2016 ;
- Se conformer aux principes de gouvernance du code Middlednext ;
- Doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration ;
- Mettre fin aux litiges et procédures existantes entre Alpha MOS et Mr Mifsud (ancien Président Directeur Général) : à ce titre, le 30 juin 2016, Mr. Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems - DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre

eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées au paragraphe B.4.a du présent document. Cet accord est conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ;

- Disposer de la pleine propriété des brevets ;
- Poursuivre ses activités courantes comme précédemment et ne pas engager d'opération modifiant son capital social autre que l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL projetée jusqu'à la réalisation de celle-ci ;
- Nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL ; en cas de non nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'engagement de Alpha MOS de recourir à un cabinet de recrutement ;
- Souscrire à une augmentation de capital de 1 M\$ auprès de sa filiale américaine « BoydSense » après incorporation des pertes au capital par cette dernière : à ce jour, cette opération n'a pas eu lieu.
- Prévoir l'octroi d'actions gratuites Alpha MOS pour M. Ansel et M. Thuillier (Directeur Général de BoydSense) après la réalisation de l'augmentation de capital de BoydSense mentionnée ci-dessus : à ce jour, cette opération n'a pas eu lieu ;
- Prévoir l'octroi possible d'actions gratuites Alpha MOS pour le futur Directeur Général d'Alpha MOS : à ce jour, les conditions légales d'attribution d'actions gratuites ne sont pas réunies ;
- Emettre une attestation confirmant que JOLT CAPITAL ne détiendra pas plus de 27 % du capital et des droits de vote post opération d'augmentation de capital réservée au jour de la réalisation de l'opération ;
- Délivrer à JOLT CAPITAL un certificat sur l'absence de fait matériel nouveau ;
- Démontrer qu'une demande d'admission des actions nouvelles sur le Compartiment C d'Euronext Paris a été faite

A défaut de la réalisation des conditions suspensives mentionnées ci-dessus, les accords entre la Société et l'Investisseur deviendraient caducs et l'augmentation de capital envisagée ne pourrait pas être réalisée.

#### Calendrier de l'opération

27 juin 2016	Conseil d'administration de la Société autorisant la signature du Contrat de Souscription
26 juillet 2016	Signature du Contrat de Souscription
27 juillet 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital Réservee
26 août 2016	Assemblée Générale d'approbation des comptes Démission de Monsieur Jean Ringot de son poste de PDG
23 septembre 2016	Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO de l'Assemblée Générale Mixte appelée à se prononcer sur l'Augmentation de Capital Réservee
18 octobre 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus relatif à l'Augmentation de Capital Réservee
19 octobre 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales modalités de l'Augmentation de Capital Réservee et les modalités de mise à disposition du Prospectus
26 octobre 2016	Réception de la Souscription JOLT
28 octobre 2016	Tenue de l'Assemblée Générale Mixte appelée à se prononcer, notamment sur l'Augmentation de Capital Réservee et les nominations d'administrateurs
2 novembre 2016	Diffusion d'un communiqué de presse indiquant les résultats du vote de l'Assemblée Générale Mixte

3 novembre 2016	Tenue du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée à JOLT
3 novembre 2016	Règlement-livraison des Actions Nouvelles
3 novembre 2016	Avis Euronext relatif à l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris
4 novembre 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée
15 novembre 2016	Publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016

### Répartition du capital post-opération

Compte tenu de l'attribution à DMS de droits de vote double le 12 novembre 2016, est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	42,94%	20 799 906	49,92%
Concert Lostie de Kerhor	1 656 225	4,95%	2 430 285	5,83%
Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	2 286 837	6,83%	2 286 837	5,49%
Jean-Christophe Mifsud	802 206	2,40%	1 604 412	3,85%
Jean-Christophe Mifsud - PIO Holding	3 089 043	9,23%	3 891 249	9,34%
Auto-détention	32 198	0,10%	32 198	0,08%
FCPI Jolt Targeted Opportunities	8 750 000	26,13%	8 750 000	21,00%
Public	5 578 178	16,66%	5 763 559	13,83%
Total	33 485 474	100,00%	41 667 197	100,00%

### Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 18 octobre 2016 sous le n° 16-488 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence de la société Alpha MOS relatif à son exercice clos le 31 décembre 2015, enregistré par l'AMF le 17 octobre 2016 sous le numéro R.16-073, de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais au siège social d'Alpha MOS situé 20, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse, ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.alpha-mos.com](http://www.alpha-mos.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de référence et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la Note d'opération.

**Recevez gratuitement tout l'information financière d'Alpha MOS par e-mail en vous inscrivant sur [www.actusnews.com](http://www.actusnews.com).**

### À propos d'Alpha MOS

Alpha MOS (Euronext Paris, compartiment C, ISIN : FR0000062804-ALM), spécialiste de la numérisation de l'odorat, du goût et de la vue, est leader mondial de la fabrication de nez, langue et œil électroniques à usage industriel. Créé en 1993, Alpha MOS est implanté au Japon, en Chine et aux Etats-Unis et gère un parc de plus de 2000 instruments installés à travers le monde.

Alpha MOS est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris- Code ISIN : FR0000062804-code mnémorique : ALM

Pour plus d'informations : [www.alpha-mos.com](http://www.alpha-mos.com)

Contact : Alpha MOS - 05 62 47 53 80

# RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 16-488 en date du 18 octobre 2016 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

L'information faisant l'objet de la présente Note d'Opération permet de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative au Groupe.

<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'Emetteur sur l'utilisation du Prospectus</b>	Sans objet.
<b>SECTION B - EMETTEUR</b>		
<b>B.1</b>	<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	Dénomination sociale : Alpha MOS S.A. (la « <i>Société</i> »). Nom commercial : Alpha MOS
<b>B.2</b>	<b>Siège social Forme juridique Droit applicable Pays d'origine</b>	Siège social : 20, avenue Didier Daurat - 31400 Toulouse Forme juridique : société anonyme  Droit applicable : droit français Pays d'origine : France

B.3	<p><b>Nature des opérations et principales activités</b></p>	<p>Alpha MOS conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la boisson, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'emballage ou les polymères.</p> <p>La société développe plus spécifiquement des technologies destinées à évaluer l'odeur, le goût ou l'aspect visuel d'un produit à la manière des sens humains. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de <a href="#">brevets</a>.</p> <p>Les instruments et services d'analyse proposés par Alpha MOS fournissent des outils de décision aux industriels des départements de R&amp;D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité des produits en fiabilisant et optimisant l'évaluation sensorielle des produits.</p> <p>Alpha MOS propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une gamme complète d'analyseurs</b> (dénommés selon le cas Nez Electronique, Langue Electronique et Œil Electronique), et tous les consommables y afférents</li> <li>- <b>la distribution d'instruments de laboratoire,</b></li> <li>- <b>des logiciels associés</b> aux analyseurs qui peuvent être vendus avec les analyseurs ou séparément,</li> <li>- <b>des prestations de services d'analyse en laboratoire</b> chez Alpha MOS,</li> <li>- <b>des prestations de services de support technique sur ces analyseurs</b> (formation, installation, maintenance sur site ou en atelier).</li> </ul> <p>Par ailleurs, Alpha MOS peut développer des solutions industrielles sur mesure.</p> <p><u>Répartition du chiffre d'affaires par activité</u></p> <table border="1" data-bbox="517 1093 1401 1850"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">30/06/2016 (6 mois)</th> <th colspan="2">31/12/2015 (12 mois)</th> <th colspan="2">31/12/2014 (3 mois)</th> <th colspan="2">30/09/2014 (12 mois)</th> </tr> <tr> <th>(en K€) - IFRS</th> <th></th> <th>%</th> <th></th> <th>%</th> <th></th> <th>%</th> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Chiffre d'affaires total</b></td> <td><b>3 958</b></td> <td><b>100 %</b></td> <td><b>8 189</b></td> <td><b>100 %</b></td> <td><b>2 072</b></td> <td><b>100 %</b></td> <td><b>7 140</b></td> <td><b>100 %</b></td> </tr> <tr> <td>Analyseurs Alpha MOS (*)</td> <td>1 694</td> <td>43%</td> <td>3 912</td> <td>48%</td> <td>1 048</td> <td>51%</td> <td>3 126</td> <td>44%</td> </tr> <tr> <td>Distribution d'autres instruments</td> <td>779</td> <td>20%</td> <td>1 100</td> <td>13%</td> <td>339</td> <td>16%</td> <td>1 176</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Logiciels associés</td> <td>128</td> <td>3%</td> <td>370</td> <td>5%</td> <td>71</td> <td>3%</td> <td>237</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Consommables</td> <td>439</td> <td>11%</td> <td>1 117</td> <td>14%</td> <td>226</td> <td>11%</td> <td>966</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>Analyses Services de support</td> <td>256</td> <td>6%</td> <td>648</td> <td>8%</td> <td>103</td> <td>5%</td> <td>621</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>662</td> <td>17%</td> <td>1042</td> <td>13%</td> <td>285</td> <td>14%</td> <td>1 014</td> <td>14%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont 406 K€ au premier semestre 2016 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée</li> <li>- dont 702 K€ au 31 décembre 2015 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée</li> <li>- dont 139 K€ au 31 décembre 2014 au titre des gammes dont la</li> </ul>		30/06/2016 (6 mois)		31/12/2015 (12 mois)		31/12/2014 (3 mois)		30/09/2014 (12 mois)		(en K€) - IFRS		%		%		%		%	<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>3 958</b>	<b>100 %</b>	<b>8 189</b>	<b>100 %</b>	<b>2 072</b>	<b>100 %</b>	<b>7 140</b>	<b>100 %</b>	Analyseurs Alpha MOS (*)	1 694	43%	3 912	48%	1 048	51%	3 126	44%	Distribution d'autres instruments	779	20%	1 100	13%	339	16%	1 176	16%	Logiciels associés	128	3%	370	5%	71	3%	237	3%	Consommables	439	11%	1 117	14%	226	11%	966	14%	Analyses Services de support	256	6%	648	8%	103	5%	621	9%		662	17%	1042	13%	285	14%	1 014	14%
	30/06/2016 (6 mois)		31/12/2015 (12 mois)		31/12/2014 (3 mois)		30/09/2014 (12 mois)																																																																												
(en K€) - IFRS		%		%		%		%																																																																											
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>3 958</b>	<b>100 %</b>	<b>8 189</b>	<b>100 %</b>	<b>2 072</b>	<b>100 %</b>	<b>7 140</b>	<b>100 %</b>																																																																											
Analyseurs Alpha MOS (*)	1 694	43%	3 912	48%	1 048	51%	3 126	44%																																																																											
Distribution d'autres instruments	779	20%	1 100	13%	339	16%	1 176	16%																																																																											
Logiciels associés	128	3%	370	5%	71	3%	237	3%																																																																											
Consommables	439	11%	1 117	14%	226	11%	966	14%																																																																											
Analyses Services de support	256	6%	648	8%	103	5%	621	9%																																																																											
	662	17%	1042	13%	285	14%	1 014	14%																																																																											

- commercialisation est arrêtée
- dont 527 K€ au 30 septembre 2014 au titre des gammes dont la commercialisation est arrêtée

Alpha MOS propose son offre de produits et de services via :

- une distribution intégrée via les filiales organisée par marché géographique : France, Amérique du Nord, Chine et Japon pour tous les produits propriétaires qui sont accompagnés par un support technique géographique dédié intégré à la division services ;
- les laboratoires des filiales Alpha MOS qui répondent à la demande d'analyses provenant de tous les marchés ;
- une distribution via des partenaires/distributeurs en Europe et Reste du Monde.

#### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en K€) - IFRS	30/06/2016(6 mois)		31/12/2015(12 mois)		31/12/2014(3 mois)		30/09/2014(12 mois)	
		%		%		%		%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>3 958</b>	<b>100 %</b>	<b>8 189</b>	<b>100 %</b>	<b>2 072</b>	<b>100%</b>	<b>7 140</b>	<b>100 %</b>
Japon	1 464	37%	2 581	31%	790	38%	2 332	33%
Europe	550	14%	1 829	22%	575	28%	1 820	25%
Etats-Unis	946	24%	1 871	23%	378	18%	1 851	26%
Asie (hors Japon)	950	24%	1 796	22%	319	15%	865	12%
Autres	48	1%	112	1%	10	0%	272	4%

En date du 29 novembre 2013, la société Alpha MOS S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement de la Société. Dans le cadre de ce plan la Société Diagnostic Medical Systems (ci-après DMS) a souscrit à une augmentation de capital réservée de 5 M€ et à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de 1,7 M€. A l'issue de ces opérations DMS détenait 72,88% du capital d'Alpha MOS

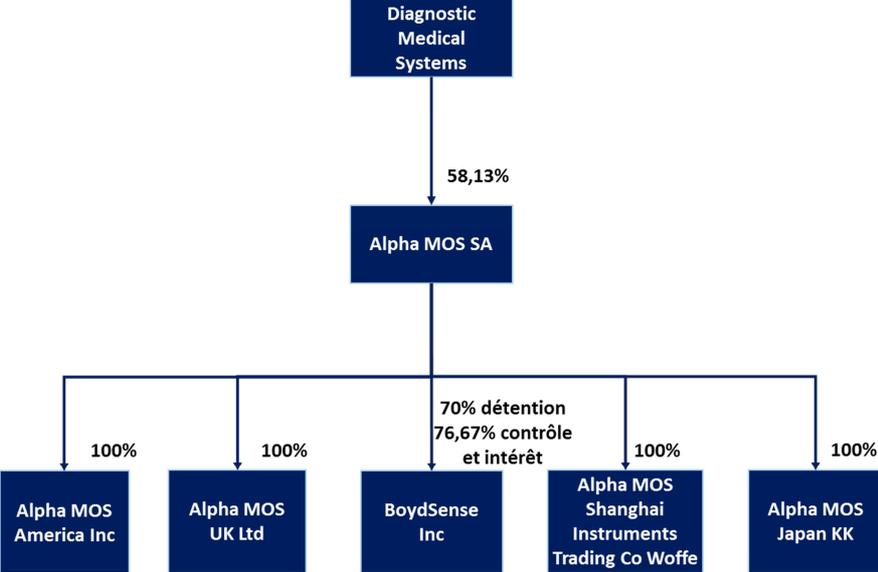
DMS est une société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0012202497.

Suite à l'exercice de divers Bons de Souscriptions d'actions d'une part et d'options d'achat d'actions, DMS détient à ce jour 58,13% du capital et 54,27% des droits de vote d'Alpha MOS.

Compte tenu des relations entre l'actionnaire et l'ancienne direction, un changement de direction est intervenu le 30 novembre 2015. Ainsi à ce jour Monsieur Jean-Paul ANSEL Président Directeur Général de DMS est également Président Directeur Général d'Alpha MOS.

<p>B.4a</p>	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Changement de gouvernance et mise en place d'une nouvelle stratégie</b></li> </ul> <p>Sous l'impulsion du nouveau management, une nouvelle stratégie et organisation a été mise en place depuis février 2016, se traduisant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arrêt progressif de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en perte de vitesse et/ou non rentables;</li> </ul> <p>La nouvelle stratégie porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Astree) et œil électroniques (Iris),</li> <li>• le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, packaging et polymères,</li> <li>• la suspension temporaire de la commercialisation des produits destinés aux problématiques environnementales (RQ Box) le temps d'élaborer un nouveau produit plus performant et moins cher destiné essentiellement au marché chinois,</li> <li>• l'abandon de la gamme destinée au secteur pétrolier (Périchrom),</li> <li>• l'abandon de tous les produits obsolètes,</li> <li>• l'abandon d'une partie de l'activité marginale de distribution d'instruments de laboratoire, et</li> <li>• le développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux.</li> </ul> <p>L'impact des activités arrêtées sur le chiffre d'affaires est présenté au paragraphe B.3 du présent document.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réduction des coûts opérationnels par la mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés ;</li> </ul> <p>Le plan est aujourd'hui terminé et n'a donné lieu à aucun contentieux ou litige.</p> <p>Les informations financières de l'exercice 2015 et du 1<sup>er</sup> semestre 2016 présentées au paragraphe B.7 du présent document tiennent compte de cette nouvelle stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Litiges et procédures</b></li> </ul> <p>Alpha MOS a reçu deux assignations en justice par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD (ancien administrateur d'Alpha MOS révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015) en mars 2016 et en mai 2016.</p> <p>La première vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société. Le requérant demande également, à titre principal le paiement d'une somme de 300 K€ en réparation de son préjudice moral du fait de la prétendue</p>
-------------	--	---

		<p>irrégularité de sa révocation. A titre subsidiaire, au cas où la nullité de l'Assemblée Générale Ordinaire et du Conseil d'Administration ne serait pas retenue, il demande le paiement d'indemnités de départ qu'il estime à la somme de 180K€.</p> <p>La deuxième assignation requiert la condamnation d'Alpha MOS au titre de la violation de ses droits portant sur divers brevets déposés par Alpha MOS et mentionnant Mr Mifsud en tant que co-inventeur.</p> <p>Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems - DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées ci-dessus.</p> <p>Cet accord est conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital présentée ci-dessous, à savoir une augmentation de capital d'un montant de 3,5 M€ entièrement souscrite par JOLT CAPITAL.</p> <p>La fin des procédures en cours entre Mr Mifsud et Alpha MOS est également une condition préalable à l'investissement de JOLT CAPITAL.</p> <p style="text-align: center;"><b>- Projet de renforcement des fonds propres d'un montant de 3,5 M€</b></p> <p>Alpha MOS a décidé de renforcer ses fonds propres par augmentation de capital réservée de 3,5 M€. Cette levée de fonds sera entièrement souscrite par JOLT, représenté par JOLT CAPITAL, société de gestion agréée par l'AMF ; il s'agit d'une SAS dont le président est Jean Schmitt ; ses dirigeants au sens de l'AMF sont Jean Schmitt et Laurent Samama.</p> <p>Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui doit investir dans Alpha MOS est un FPCI de 43 M€ déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels.</p> <p>JOLT CAPITAL investit en Europe dans des entreprises hautement technologiques et les accompagne dans leur développement international, en vue d'en faire des ETI de premier plan dans leur domaine d'expertise.</p> <p>Cette augmentation de capital réservée vise à doter Alpha MOS de moyens financiers renforcés afin de s'affirmer en tant qu'acteur majeur du diagnostic et du contrôle qualité industriel ainsi que médical, en particulier grâce à ses solutions uniques de nez et langues électroniques.</p> <p>Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.</p> <p>JOLT CAPITAL a conditionné son investissement aux conditions et engagements présenté au paragraphe E.3 du présent document.</p> <p><u>Les liens entre les administrateurs et les sociétés Diagnostic Medical Systems, Alpha MOS et JOLT :</u></p> <p>Diagnostic Médical Systems (DMS) est actionnaire de Alpha MOS à hauteur de 58,13%. A l'issue de l'opération d'augmentation de capital, DMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.</p>
--	--	--

		<p>Mr Ansel est Président Directeur Général de DMS et de Alpha MOS. Il est également actionnaire directement et indirectement de DMS à hauteur de 11,09 %.</p> <p>Mr Mifsud est l'ancien Président Directeur Général de Alpha MOS et actionnaire minoritaire d'Alpha MOS directement et indirectement à hauteur de 12,49% du capital et qui détient 10 actions DMS.</p> <p>JOLT CAPITAL est un fonds d'investissement qui projette d'entrer au capital d'Alpha MOS à hauteur de 26,13% du capital.</p> <p>Le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES géré par JOLT CAPITAL a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de Mr Mifsud (Pio Holding) venant à maturité le 15 mars 2021<sup>1</sup>, en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un nantissement sur les actions Alpha MOS détenues par Pio Holding<sup>2</sup>.</p> <p>Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.</p> <p>Monsieur Jean Ringot administrateur d'Alpha MOS est également Directeur Scientifique au sein de la Société (DMS).</p> <p>La candidature au mandat d'administrateur d'Alpha MOS de Monsieur Laurent SAMAMA associé de JOLT CAPITAL sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016.</p>
B.5	Description du Groupe	<p>A la date du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :</p>  <pre> graph TD     DMS[Diagnostic Medical Systems] -- 58,13% --&gt; AMOS_SA[Alpha MOS SA]     AMOS_SA -- 100% --&gt; AMOS_America[Alpha MOS America Inc]     AMOS_SA -- 100% --&gt; AMOS_UK[Alpha MOS UK Ltd]     AMOS_SA -- "70% détention 76,67% contrôle et intérêt" --&gt; BoydSense[BoydSense Inc]     AMOS_SA -- 100% --&gt; AMOS_Shanghai[Alpha MOS Shanghai Instruments Trading Co Woffe]     AMOS_SA -- 100% --&gt; AMOS_Japan[Alpha MOS Japan KK] </pre>

<sup>1</sup>JOLT aura la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, JOLT détiendrait 63,47 % du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total actions Alpha MOS, JOLT pourrait détenir indirectement en 2021, 4,335% complémentaire du capital d'Alpha MOS. Compte tenu de la détention post opération de JOLT de 26,13% du capital, le total potentiel de détention directement et indirectement en 2021 serait de 30,465% toutes choses égales par ailleurs.

<sup>2</sup>Ce nantissement porte sur la totalité des actions Alpha MOS détenues par Pio Holding en garantie du remboursement des obligations convertibles. L'exercice du nantissement sera limité aux sommes dues par Pio Holding à raison du défaut de paiement de la créance garantie.

		<p>La Société est la société mère du Groupe qui comprend 5 filiales à l'étranger.</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alpha MOS<sup>3</sup></td> <td>SA</td> <td>Toutou</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Société mère</td> </tr> <tr> <td>Alpha MOS America Inc</td> <td></td> <td>Marylan</td> <td>Filiale</td> <td>100%</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Alpha MOS UK<sup>4</sup></td> <td>Ltd</td> <td>doventr</td> <td>Filiale</td> <td>100%</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Alpha MOS Shanghai<sup>5</sup></td> <td>Wofe</td> <td>Shangha</td> <td>Filiale</td> <td>100%</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Alpha MOS Japan</td> <td>KK</td> <td>Tokyo</td> <td>Filiale</td> <td>100%</td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>BoydSense<sup>6</sup></td> <td>Inc</td> <td>Delawar</td> <td>Filiale</td> <td>76,67%</td> <td></td> <td>76,67%</td> </tr> </tbody> </table>								Alpha MOS <sup>3</sup>	SA	Toutou				Société mère	Alpha MOS America Inc		Marylan	Filiale	100%		100%	Alpha MOS UK <sup>4</sup>	Ltd	doventr	Filiale	100%		100%	Alpha MOS Shanghai <sup>5</sup>	Wofe	Shangha	Filiale	100%		100%	Alpha MOS Japan	KK	Tokyo	Filiale	100%		100%	BoydSense <sup>6</sup>	Inc	Delawar	Filiale	76,67%		76,67%
Alpha MOS <sup>3</sup>	SA	Toutou				Société mère																																													
Alpha MOS America Inc		Marylan	Filiale	100%		100%																																													
Alpha MOS UK <sup>4</sup>	Ltd	doventr	Filiale	100%		100%																																													
Alpha MOS Shanghai <sup>5</sup>	Wofe	Shangha	Filiale	100%		100%																																													
Alpha MOS Japan	KK	Tokyo	Filiale	100%		100%																																													
BoydSense <sup>6</sup>	Inc	Delawar	Filiale	76,67%		76,67%																																													
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p>Le capital social de la Société s'élève à 4.947.094,80 euros et est divisé en 24.735.474 actions entièrement souscrites et libérées.</p> <p>A la date du présent document et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat de la Société ressortait comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Actions</th> <th colspan="2">Droits de vote théorique</th> <th colspan="2">Droit de vote exerçables</th> </tr> <tr> <th>Nbr.</th> <th>En %</th> <th>Nbr.</th> <th>En %</th> <th>Nbr.</th> <th>En%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostic Medical</td> <td>14 379</td> <td>58,13</td> <td>14 379</td> <td>54,27</td> <td>14 379</td> <td>54,34%</td> </tr> <tr> <td>Systems Concert</td> <td>830</td> <td>%</td> <td>830</td> <td>%</td> <td>830</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lostie de Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding</td> <td>1 656 225</td> <td>6,70%</td> <td>2 430 285</td> <td>9,17%</td> <td>2 430 285</td> <td>9,18%</td> </tr> <tr> <td>Jean-Christophe Mifsud</td> <td>2 286 837</td> <td>9,25%</td> <td>2 286 837</td> <td>8,63%</td> <td>2 286 837</td> <td>8,64%</td> </tr> <tr> <td>Jean-Christophe Mifsud</td> <td>802 206</td> <td>3,24%</td> <td>1 604 412</td> <td>6,06%</td> <td>1 604 412</td> <td>6,06%</td> </tr> </tbody> </table>		Actions		Droits de vote théorique		Droit de vote exerçables		Nbr.	En %	Nbr.	En %	Nbr.	En%	Diagnostic Medical	14 379	58,13	14 379	54,27	14 379	54,34%	Systems Concert	830	%	830	%	830		Lostie de Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	1 656 225	6,70%	2 430 285	9,17%	2 430 285	9,18%	Jean-Christophe Mifsud	2 286 837	9,25%	2 286 837	8,63%	2 286 837	8,64%	Jean-Christophe Mifsud	802 206	3,24%	1 604 412	6,06%	1 604 412	6,06%	
	Actions			Droits de vote théorique		Droit de vote exerçables																																													
	Nbr.	En %	Nbr.	En %	Nbr.	En%																																													
Diagnostic Medical	14 379	58,13	14 379	54,27	14 379	54,34%																																													
Systems Concert	830	%	830	%	830																																														
Lostie de Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	1 656 225	6,70%	2 430 285	9,17%	2 430 285	9,18%																																													
Jean-Christophe Mifsud	2 286 837	9,25%	2 286 837	8,63%	2 286 837	8,64%																																													
Jean-Christophe Mifsud	802 206	3,24%	1 604 412	6,06%	1 604 412	6,06%																																													

<sup>3</sup> La Société Alpha MOS exerce une double activité de holding et de société opérationnelle. Elle a une activité économique propre et opère sur le reste du monde. Aucun dividende n'a été versé par les sociétés du Groupe Alpha MOS à la Société mère Alpha MOS.

<sup>4</sup> La filiale anglaise, Alpha MOS UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France. Il est envisagé de liquider cette structure à court terme.

<sup>5</sup> La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

<sup>6</sup> BoydSense a été créée en février 2015. Elle est détenue à hauteur de 70% par Alpha MOS France. Le solde du capital de BoydSense est détenu par Bruno Thuillier, et par Jean-Paul Ansel chacun à hauteur de 10% et par Jean-Christophe Mifsud à hauteur de 3%. 7% sont détenus en actions d'autocontrôle par BoydSense.

BoydSense est entièrement dédiée au développement technologique et commercial de micro capteurs, afin d'exploiter les nouvelles opportunités de marchés créés par ce nouveau type de capteurs, dans les domaines du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux. Ces solutions peuvent être connectées suivant les besoins des clients.

Sous-total JC Mifsud directemen	3 089 043	12,49 %	3 891 249	14,69 %	3 891 249	14,70%
Auto- détention	32 198	0,13%	32 198	0,12%	0	0
Public	5 578 178	22,55 %	5 763 559	21,75 %	5 763 559	21,78%
<b>Total</b>	<b>24 735</b>	<b>100%</b>	<b>26 497</b>	<b>100%</b>	<b>26 464</b>	<b>100%</b>

- 1) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé Lostie de Kerhor
- 2) Actions détenues à la suite de la résiliation du contrat de liquidité géré par la Société de Bourse Portzamparc

A l'issue de l'émission des Actions Nouvelles, la répartition du capital de la Société sera la suivante :

	Actions		Droits de vote théorique		Droit de vote exerçables	
	Nbr.	En %	Nbr.	En %	Nbr.	En%
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	42,94%	14 379 830	40,80%	14 379 830	40,83%
Concert Lostie de	1 656 225	4,95%	2 430 285	6,89%	2 430 285	6,90%
Jean- Christophe Mifsud via	2 286 837	6,83%	2 286 837	6,49%	2 286 837	6,49%
Jean- Christophe Mifsud	802 206	2,40%	1 604 412	4,55%	1 604 412	4,56%
Sous-total JC Mifsud directement et	3 089 043	9,23%	3 891 249	11,04%	3 891 249	11,05%
Auto- détention	32 198	0,10%	32 198	0,09%	0	0
Jolt	8 750 000	26,13%	8 750 000	24,82%	8 750 000	24,85%
Public	5 578 178	16,66%	5 763 559	16,35%	5 763 559	16,37%
<b>Total</b>	<b>33 485</b>	<b>100%</b>	<b>35 247</b>	<b>100%</b>	<b>35 214</b>	<b>100%</b>

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (en application de l'article 23 des Statuts).

Il est précisé que :

- le 29 octobre 2016, 5.929.135 actions Alpha MOS détenues par DMS auront des droits de vote double ;
- le 12 novembre 2016, 490.941 actions Alpha MOS détenues par DMS auront des droits de vote double.

La répartition du capital post -opération et compte tenu des droits de vote double à venir soit au 12 novembre 2016 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Diagnostic Medical Systems	14 379 830	42,94%	20 799 906	49,92%
Concert Lostie de Kerhor	1 656 225	4,95%	2 430 285	5,83%
Jean-Christophe Mifsud via Pio Holding	2 286 837	6,83%	2 286 837	5,49%
Jean-Christophe Mifsud	802 206	2,40%	1 604 412	3,85%
Jean-Christophe Mifsud - PIO Holding	3 089 043	9,23%	3 891 249	9,34%
Auto-détention	32 198	0,10%	32 198	0,08%
FCPI Jolt Targeted Opportunities	8 750 000	26,13%	8 750 000	21,00%
Public	5 578 178	16,66%	5 763 559	13,83%
Total	33 485 474	100,00%	41 667 197	100,00%

Ainsi, à l'issue de l'opération DMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.

A l'issue de l'opération, Jolt Capital Franchira les seuils de 5%, 10% 15%, 20% et 25% du capital et de 5% 10%, 15% et 20% des droits de vote d'Alpha MOS.

En termes d'intentions le fonds JOLT CAPITAL précise que :

- il pourrait diminuer ou accroître sa participation sans toutefois dépasser le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la société,
- il n'envisage pas de prendre le contrôle d'Alpha MOS,
- il est en phase avec la stratégie de la direction générale d'Alpha MOS telle que décrite dans le document de référence et n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I 6° du règlement général,
- le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES géré par JOLT CAPITAL a souscrit un emprunt convertible en actions Pio Holding émis par la holding personnelle de Mr Mifsud, ancien président Directeur Générale d'Alpha MOS, (Pio Holding) venant à maturité le 15 mars 2021, en garantie duquel le FPCI Jolt Targeted Opportunities a bénéficié d'un nantissement sur les actions Alpha MOS détenues par Pio Holding (représentant 6,83% du capital alpha MOS post opération).
- JOLT CAPITAL aura la faculté d'obtenir la conversion des obligations convertibles Pio Holding en actions ordinaires Pio Holding uniquement à la date d'échéance, soit le 15 mars 2021. En cas de conversion, JOLT CAPITAL détiendrait 63,47 % du capital de Pio Holding. En cas de conversion des obligations convertibles Pio Holding en 2021, toutes choses égales par ailleurs dont le total actions Alpha MOS, JOLT CAPITAL pourrait détenir indirectement en 2021, 4,335% complémentaire du capital d'Alpha MOS. Compte tenu de la détention post opération de JOLT de 26,13% du capital, le total potentiel de détention directement et indirectement en 2021 serait de 30,465% toutes choses égales par ailleurs.
- Dans l'éventualité d'un défaut de remboursement des obligations convertibles Pio Holding à horizon 2021 et que par conséquent JOLT

		<p>CAPITAL viendrait à détenir 63,47% de Pio Holding, JOLT CAPITAL procédera à la cession d'un nombre suffisant de titres Alpha MOS préalablement à la conversion des obligations convertibles Pio Holding afin de ne pas détenir directement et indirectement plus de 30% du capital d'Alpha MOS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'Alpha MOS n'a été conclu.</li> <li>- Concomitamment à cette opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL, JOLT CAPITAL a demandé la nomination de Monsieur Laurent SAMAMA, associé de JOLT CAPITAL, en qualité d'administrateur d'Alpha MOS, et de Madame Hélène RELTGEN. La nomination de ces derniers a été proposée lors de l'assemblée du 28 octobre 2016. Aucune autre nomination d'administrateur représentant JOLT CAPITAL ne sera demandée. »</li> </ul> <p>A l'issue de l'opération Monsieur Jean-Christophe Mifsud franchira directement et indirectement à la baisse le seuil de 10% du capital et des droits de vote. La Société n'a pas connaissance des intentions de Mr Mifsud quant à sa participation.</p> <p>Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.</p> <p>A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.</p>																																																																																				
<p><b>B.7</b></p>	<p><b>Informations financières sélectionnées</b></p>	<p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 30 juin 2016, au 31 décembre 2015 ; au 31 décembre 2014 et au 30 septembre 2014 produits par la société Alpha MOS qui ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS.</p> <table border="1" data-bbox="539 1272 1449 2018"> <thead> <tr> <th></th> <th>30/06/16</th> <th>30/06/15</th> <th>31/12/15</th> <th>31/12/14</th> <th>30/09/14</th> </tr> <tr> <th>Compte de résultat consolidé (en K€)</th> <th>16 (6 mois)</th> <th>5 (6 mois)</th> <th>5 (12 mois)</th> <th>14 (3 mois)</th> <th>4 (12 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Produits des activités ordinaires</b></td> <td><b>3 958</b></td> <td><b>3 742</b></td> <td><b>8 189</b></td> <td><b>2 073</b></td> <td><b>7 141</b></td> </tr> <tr> <td>Autres produits des activités courantes</td> <td>445</td> <td>98</td> <td>257</td> <td>143</td> <td>533</td> </tr> <tr> <td>Variation stock de produits finis</td> <td>95</td> <td>209</td> <td>556</td> <td>57</td> <td>189</td> </tr> <tr> <td>Achats consommés</td> <td>-1 536</td> <td>-1 565</td> <td>-3 360</td> <td>-828</td> <td>-2 588</td> </tr> <tr> <td>Charges de personnel</td> <td>-1 557</td> <td>-1 903</td> <td>-3 885</td> <td>-843</td> <td>-3 786</td> </tr> <tr> <td>Autres charges externes</td> <td>-1 407</td> <td>-1 149</td> <td>-2 777</td> <td>-617</td> <td>-2 164</td> </tr> <tr> <td>Impôts et taxes</td> <td>-35</td> <td>-77</td> <td>-97</td> <td>-18</td> <td>-197</td> </tr> <tr> <td>Autres produits et charges opérationnels courants</td> <td>-9</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>95</td> </tr> <tr> <td>Dotations aux amortissements</td> <td>-126</td> <td>-88</td> <td>-152</td> <td>-40</td> <td>-266</td> </tr> <tr> <td>Variation des provisions</td> <td>341</td> <td>191</td> <td>-519</td> <td>35</td> <td>333</td> </tr> <tr> <td>Autres charges</td> <td>-9</td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépréciation de l'écart d'acquisition</td> <td>0</td> <td>-34</td> <td></td> <td></td> <td>-66</td> </tr> </tbody> </table>		30/06/16	30/06/15	31/12/15	31/12/14	30/09/14	Compte de résultat consolidé (en K€)	16 (6 mois)	5 (6 mois)	5 (12 mois)	14 (3 mois)	4 (12 mois)	<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>3 958</b>	<b>3 742</b>	<b>8 189</b>	<b>2 073</b>	<b>7 141</b>	Autres produits des activités courantes	445	98	257	143	533	Variation stock de produits finis	95	209	556	57	189	Achats consommés	-1 536	-1 565	-3 360	-828	-2 588	Charges de personnel	-1 557	-1 903	-3 885	-843	-3 786	Autres charges externes	-1 407	-1 149	-2 777	-617	-2 164	Impôts et taxes	-35	-77	-97	-18	-197	Autres produits et charges opérationnels courants	-9	0	0	0	95	Dotations aux amortissements	-126	-88	-152	-40	-266	Variation des provisions	341	191	-519	35	333	Autres charges	-9	0				Dépréciation de l'écart d'acquisition	0	-34			-66
	30/06/16	30/06/15	31/12/15	31/12/14	30/09/14																																																																																	
Compte de résultat consolidé (en K€)	16 (6 mois)	5 (6 mois)	5 (12 mois)	14 (3 mois)	4 (12 mois)																																																																																	
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>3 958</b>	<b>3 742</b>	<b>8 189</b>	<b>2 073</b>	<b>7 141</b>																																																																																	
Autres produits des activités courantes	445	98	257	143	533																																																																																	
Variation stock de produits finis	95	209	556	57	189																																																																																	
Achats consommés	-1 536	-1 565	-3 360	-828	-2 588																																																																																	
Charges de personnel	-1 557	-1 903	-3 885	-843	-3 786																																																																																	
Autres charges externes	-1 407	-1 149	-2 777	-617	-2 164																																																																																	
Impôts et taxes	-35	-77	-97	-18	-197																																																																																	
Autres produits et charges opérationnels courants	-9	0	0	0	95																																																																																	
Dotations aux amortissements	-126	-88	-152	-40	-266																																																																																	
Variation des provisions	341	191	-519	35	333																																																																																	
Autres charges	-9	0																																																																																				
Dépréciation de l'écart d'acquisition	0	-34			-66																																																																																	

<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>168</b>	<b>- 576</b>	<b>-1 788</b>	<b>-38</b>	<b>-776</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition			-34	0	
Autres charges	-517	-1	-1 067	-47	-9
Autres produits	277	0	316	34	16
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-72</b>	<b>- 577</b>	<b>- 2 573</b>	<b>-51</b>	<b>-769</b>
Charges financières	-190	-27	-70	-43	-10
Produits financiers	8	49	134	69	632
<b>Résultat financier</b>	<b>-182</b>	<b>22</b>	<b>64</b>	<b>24</b>	<b>622</b>
<b>Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts</b>	<b>-254</b>	<b>-555</b>	<b>-2 509</b>	<b>-25</b>	<b>-148</b>
Impôt sur les bénéfices	-4	-2	- 33	- 38	-9
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-258</b>	<b>- 557</b>	<b>-2 542</b>	<b>-63</b>	<b>-157</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires	-42	183	-353	0	0
<b>Résultat net part de Groupe</b>	<b>-216</b>	<b>-375</b>	<b>-2 189</b>	<b>-63</b>	<b>-157</b>
<b>Résultat par action (brut)</b>	<b>-0.009</b>	<b>-0.016</b>	<b>- 0.095</b>	<b>- 0.003</b>	<b>-0.04</b>
<b>Résultat par action (dilué)</b>	<b>-0.009</b>	<b>-0.016</b>	<b>- 0.095</b>	<b>- 0.003</b>	<b>-0.04</b>

<b>Bilan consolidé - actif (en K€)</b>	<b>30/06/16 (6 mois)</b>	<b>31/12/15 (12 mois)</b>	<b>31/12/14 (3 mois)</b>	<b>30/09/14 (12 mois)</b>
Immobilisations incorporelles	1 080	521	784	763
Ecart d'acquisition	0	0	363	363
Immobilisations corporelles	226	237	162	157
Immobilisations financières	209	211	215	223
Autres actifs non courants	17	0	0	277
<b>Total actifs non courants</b>	<b>1 532</b>	<b>969</b>	<b>1 524</b>	<b>1 783</b>
Stocks et en-cours	975	832	899	707
Clients et comptes rattachés	1 308	1 537	1 030	1 037
Autres actifs courants	1 210	1 184	1 027	1 604
Créance d'impôt exigible	802	725	1 001	-
Trésorerie et équivalents	4 098	4 629	5 956	387
<b>Total actifs courants</b>	<b>8 392</b>	<b>8 907</b>	<b>9 913</b>	<b>3 736</b>
<b>Total actif</b>	<b>9 924</b>	<b>9 876</b>	<b>11 437</b>	<b>5 519</b>

<b>Bilan consolidé - passif (en K€)</b>	<b>30/06/16 (6 mois)</b>	<b>31/12/15 (12 mois)</b>	<b>31/12/14 (3 mois)</b>	<b>30/09/14 (12 mois)</b>
Capital	4 947	4 624	4 576	834
Primes liées au capital	4 066	3 808	3 770	1 353
Réserves	-4 879	-2 597	-2 589	-2 407
Ecart de conversion	-136	-325	-212	-178
Résultat de l'exercice	-216	- 2 188	-62	-157

		<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>3 782</b>	<b>3 322</b>	<b>5 483</b>	<b>-555</b>
		Intérêts minoritaires	-294	- 325	0	0
		<b>Capitaux propres</b>	<b>3 488</b>	<b>2 997</b>	<b>5 483</b>	<b>-555</b>
		Provisions pour risques et charges	425	762	364	317
		Passifs financiers à long terme	1 513	1 709	1 473	1 505
		Autres passifs non courants	1 448	1 323	1 100	1 662
		<b>Total passifs non courants</b>	<b>3 386</b>	<b>3 794</b>	<b>2 937</b>	<b>3 484</b>
		Passifs financiers à court terme	353	230	157	134
		Fournisseurs et comptes rattachés	1 275	1 045	938	710
		Autres dettes et comptes régul	1 422	1 811	1 921	1 746
		<b>Total passifs courants</b>	<b>3 049</b>	<b>3 086</b>	<b>3 016</b>	<b>2 589</b>
		<b>Total passif</b>	<b>9 924</b>	<b>9 876</b>	<b>11 436</b>	<b>5 519</b>
		Flux de trésorerie				
		Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-661		-513	93
		Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-302		-58	-165
		Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	327		6 135	-395
		<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-636</b>		<b>5 564</b>	<b>-467</b>
		Trésorerie en début d'exercice	5 950		387	854
		Trésorerie en fin d'exercice	5 314		5 950	387
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	Sans objet.				
<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>	Sans objet.				
<b>B.10</b>	<b>Réserves ou observations</b>					

	<p>sur les informations financières historiques contenues dans les rapports des commissaires aux comptes</p>	<p><i>Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux sur les comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2016 figurant au paragraphe 20.5.6 du Document de Référence 2015 ne contient pas d'observation.</i></p> <p><i>Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 figurant au paragraphe 20.3.1 du Document de Référence 2015 contient l'observation suivante :</i></p> <p><i>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise l'assignation en justice de la société par un ancien administrateur. »</i></p> <p><i>Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 figurant en pages 98 à 100 du rapport financier annuel 2014 déposé auprès de l'AMF contient l'observation suivante :</i></p> <p><i>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise les modalités de remboursement du passif selon le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014 ainsi que la mise en œuvre de ce plan au cours de l'exercice. »</i></p> <p><i>Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 30 septembre 2014 figurant en pages 103 à 105 du rapport financier annuel 2013/2014 déposé auprès de l'AMF contient l'observation suivante :</i></p> <p><i>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le plan de continuation de l'entreprise et le plan d'apurement du passif validés par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. »</i></p>
B.11	Fonds de roulement net	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente note d'opération, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.</p>
<b>SECTION C - VALEURS MOBILIERES</b>		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des Actions Nouvelles	<p>Les Actions Nouvelles seront des actions nouvelles ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (Code ISINFR0000062804).</p> <p>Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.</p>
C.2	Devise d'émission	Euro
C.3	Nombre d'Actions Nouvelles émises et valeur nominale	<p>8.750.000 Actions Nouvelles.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à vingt centimes d'euro (0,20 €).</p>

C.4	<b>Droits attachés aux Actions Nouvelles</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droits à dividendes ;</li> <li>- droit de participation aux bénéfices ;</li> <li>- droit de vote ;</li> <li>- droit de vote double conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans par un même actionnaire, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce et à l'article 23 des statuts de la Société;</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ;</li> <li>- droit d'information.</li> </ul>
C.5	<b>Restrictions à la libre négociabilité des Actions Nouvelles</b>	<p>Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.</p> <p>Il est précisé que JOLT n'a pas pris d'engagement de conservation de titres Alpha MOS.</p>
C.6	<b>Demande d'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur un marché réglementé</b>	<p>Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« <i>Euronext Paris</i> »), dès leur émission prévue le 3 novembre 2016 selon le calendrier indicatif, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000062804).</p>
C.7	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'entend pas, à la date de la Note d'Opération, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.</p>
C.8	<b>Restrictions applicables à l'exercice des BSA</b>	<p>Sans objet.</p>

#### SECTION D - RISQUES

D.1	<b>Principaux risques propres à l'émetteur</b>	<p>Parmi les risques afférents au Groupe et à son secteur d'activité, figurent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de liquidité La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir ses au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus et ce y compris ses obligations de remboursement liées au plan d'apurement du passif tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.</li> <li>- Risque de taux d'intérêt Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.</li> <li>- Risque de change Chaque filiale de la société Alpha MOS réalise sa facturation dans sa devise nationale.</li> </ul>
-----	--	---

		<p>La société n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change. La sensibilité au risque de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est présentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">30/06/2016 En €</th> <th colspan="2">Impact sur le résultat avant impôts</th> <th colspan="2">Impact sur les capitaux propres avant impôts</th> </tr> <tr> <th>Hausse de 1%</th> <th>Baisse de 1%</th> <th>Hausse de 1%</th> <th>Baisse de 1%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>USD</td> <td>-1 248</td> <td>1248</td> <td>13 468</td> <td>- 13 468</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>992</td> <td>-992</td> <td>6 389</td> <td>- 6 389</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>-726</td> <td>726</td> <td>1 977</td> <td>- 1 977</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>-981</b></td> <td><b>981</b></td> <td><b>21 834</b></td> <td><b>- 21 834</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>- Mise en place de la nouvelle stratégie Se reporter au paragraphe B.4.a du présent document.</p> <p>- Faits exceptionnels et litiges Se reporter au paragraphe B.4.a du présent document. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés au paragraphe B.4.a ci-dessus et dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.</p>	30/06/2016 En €	Impact sur le résultat avant impôts		Impact sur les capitaux propres avant impôts		Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%	USD	-1 248	1248	13 468	- 13 468	JPY	992	-992	6 389	- 6 389	CNY	-726	726	1 977	- 1 977	<b>Total</b>	<b>-981</b>	<b>981</b>	<b>21 834</b>	<b>- 21 834</b>
30/06/2016 En €	Impact sur le résultat avant impôts			Impact sur les capitaux propres avant impôts																											
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%																											
USD	-1 248	1248	13 468	- 13 468																											
JPY	992	-992	6 389	- 6 389																											
CNY	-726	726	1 977	- 1 977																											
<b>Total</b>	<b>-981</b>	<b>981</b>	<b>21 834</b>	<b>- 21 834</b>																											
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux Actions Nouvelles</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l'Augmentation de Capital Réservee figurent ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) les actionnaires de la Société subiront une dilution du fait de l'émission des Actions Nouvelles ;</li> <li>(ii) le prix de marché des actions pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des Actions Nouvelles ;</li> <li>(iii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>(iv) des ventes d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ;</li> <li>(v) l'augmentation de capital envisagée pourrait ne pas être réalisée.</li> </ul>																													
<b>SECTION E - OFFRE</b>																															
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit brut de l'Augmentation de Capital Réservee : 3.500.000 euros) ;</li> <li>- Estimation des dépenses liées à l'Augmentation de Capital Réservee : environ 176 K€.</li> </ul>																													
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit</b>	<p>Cette augmentation de capital réservée vise à doter Alpha MOS de moyens financiers renforcés afin de s'affirmer en tant qu'acteur majeur du diagnostic et du contrôle qualité industriel ainsi que médical, en particulier grâce à ses solutions uniques de nez et langues électroniques.</p>																													

		<p>Avec ces fonds, Alpha MOS va ainsi poursuivre ses développements technologiques notamment dans les micro-capteurs et les logiciels applicatifs lui permettant à terme de conquérir de nouveaux marchés à l'échelle mondiale.</p> <p>Le fonds JOLT TARGETED OPPORTUNITIES qui doit investir dans Alpha MOS est un FPCI de 43 M€ déclaré à l'AMF et géré par JOLT CAPITAL, souscrit principalement par des investisseurs institutionnels. JOLT CAPITAL investit en Europe dans des entreprises hautement technologiques et les accompagne dans leur développement international, en vue d'en faire des ETI de premier plan dans leur domaine d'expertise.</p> <p>Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs dont deux représentants de JOLT.</p> <p>Il est précisé que JOLT est en phase avec la stratégie de la direction générale d'Alpha MOS telle que décrite ci-dessus. JOLT n'envisage pas de prendre le contrôle d'Alpha MOS.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'Offre	<p><u>Modalités</u></p> <p>Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p><u>Bénéficiaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- JOLT souscrirait à hauteur de 8.750.000 Actions Nouvelles.</li> </ul> <p><u>Prix de souscription</u></p> <p>Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee (les « Actions Nouvelles ») est de 0,40 euro par action, dont 0,20 euro de valeur nominale par action et 0,20 euro de prime d'émission.</p> <p>Ce prix présente une décote de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 30 jours précédents la signature du Contrat de Souscription le 26 juillet 2016.</li> <li>- 4,8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 20, les 10 et les 5 jours précédents la signature du Contrat de Souscription le 26 juillet 2016 ;</li> </ul> <p>Ce prix fait ressortir une décote de l'ordre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13% au 27 juillet 2016 (dernier jour de bourse avant l'annonce de l'opération par la Société le 27 juillet 2016 au soir) et</li> <li>- de 15,87% au 14 octobre 2016 par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois (soit 0,51 euro au 14 septembre 2016 et 0,44 euro au 14 octobre 2016).</li> </ul> <p>Ce prix présente une surcote de l'ordre de 11,11 % par rapport au prix de 0,36 euro des deux augmentations de capital consécutives réalisées en 2014 par Alpha MOS.</p> <p>Sur la base d'un échantillon de comparables boursiers européens (source Infinancials), ce prix présente une surcote de 6,92%.</p>

		<p>Sur la base d'un échantillon de comparables transactionnels au niveau européen (source Epsilon Research), ce prix présente une décote de 4%.</p> <p>Au 14 octobre 2016, le cours de bourse de l'action Alpha MOS est de 0,44 euro.</p> <p><u>Gouvernance</u></p> <p>A l'issue de l'Opération, Alpha MOS aujourd'hui détenue à hauteur de 58,13% du capital et 54,27% des droits de vote par la société Diagnostic Medical Systems (ci-après DMS) sera détenue par DMS à hauteur de 42,94% du capital et 40,80% des droits de vote. JOLT détiendra 26,13% du capital et 24,82% des droits de vote.</p> <p>Ainsi, à l'issue de l'opération DMS franchira à la baisse le seuil de 50% du capital et des droits de vote d'Alpha MOS mais demeurera premier actionnaire d'Alpha MOS. Au sens de la norme IFRS 10, DMS garde le contrôle d'Alpha MOS et continuera à consolider cette filiale par intégration globale.</p> <p>Dans le cadre du protocole d'investissement conclu avec JOLT le 26 juillet 2016 et de son avenant en date du 13 octobre 2016, Alpha MOS s'est engagé à se conformer aux principes de gouvernance du code Middlenext et à doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration.</p> <p>Il est également prévu la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT et la nomination d'un administrateur indépendant.</p> <p>Ainsi, il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2016, la nomination de trois nouveaux administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Laurent SAMAMA représentant JOLT CAPITAL</li> <li>- Madame Hélène RELTGEN épouse BECHARAT représentant JOLT CAPITAL</li> <li>- Monsieur Olivier SICHEL (Membre indépendant au sens du code Middlenext)</li> </ul> <p>Ainsi, en cas de vote favorable à l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration sera composé comme suit à l'issue de l'Opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Jean-Paul Ansel ;</li> <li>- Mme Nuan Simonyi (Membre indépendant au sens du code Middlenext) ;</li> <li>- M. Jean Ringot ;</li> <li>- M. Laurent Samama représentant JOLT ;</li> <li>- Madame Hélène Reltgen épouse Becharat représentant JOLT ;</li> <li>- Monsieur Olivier Sichel (Membre indépendant au sens du code Middlenext).</li> </ul> <p>Il est également prévu dans les termes du protocole de nommer à court terme un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL.</p> <p><b>Engagements de la Société et conditions préalables à la réalisation de l'opération</b></p> <p>Dans le cadre du protocole conclu le 26 juillet 2016 et de son avenant conclu le 13 octobre 2016, JOLT CAPITAL a conditionné son investissement aux conditions et engagements ci-dessous.</p>
--	--	---

		<p>Conditions suspensives au seul bénéfice de JOLT CAPITAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La tenue d'une Assemblée Générale d'approbation des comptes 2015 dans un délai maximum de 3 mois à compter du 30 juin 2016 sur ordonnance du Tribunal de Commerce de Toulouse autorisant ce report et au plus tard le 31 août 2016, l'approbation desdits comptes, la certification sans réserve desdits comptes par les commissaires aux comptes de la société : Cette assemblée générale s'est tenue le 26 août 2016 et lors de cette assemblée les comptes 2015 ont été approuvés. Par ailleurs, les commissaires aux comptes ont émis le 28 avril 2016 un rapport sans réserves sur ces comptes.</li> <li>- L'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus lié à l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ;</li> <li>- La démission de Mr Ringot de son poste de Président Directeur Général au plus tard à la réalisation de l'opération : Mr Ringot a démissionné de son mandat de Président Directeur Général le 26 août 2016.</li> <li>- L'obtention d'un rapport spécial des commissaires aux comptes sans réserve portant sur le projet d'augmentation avec suppression du droit préférentiel des actionnaires réservée à JOLT CAPITAL : Ce rapport sans réserve a été émis le 7 octobre 2016.</li> <li>- L'approbation par l'Assemblée Générale d'Alpha MOS des résolutions relatives à la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant, à la décision de procéder à une augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL et à la modification des statuts ;</li> <li>- L'absence de fait matériel nouveau et/ou de nouveaux litiges autres que ceux existants en date du 26 juillet 2016.</li> </ul> <p>Les engagements d'Alpha MOS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convoquer une assemblée générale mixte d'Alpha MOS au plus tard le 31 octobre 2016 amenée à se prononcer sur l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL ; proposer la nomination de deux administrateurs désignés par JOLT CAPITAL, la nomination d'un administrateur indépendant : Cette Assemblée est convoquée pour le 28 octobre 2016 ;</li> <li>- Se conformer aux principes de gouvernance du code Middlednext ;</li> <li>- Doter le Conseil d'administration d'un règlement intérieur immédiatement après l'Assemblée Générale du 28 octobre 2016 autorisant la tenue de réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique et fixant à huit par an le nombre minimum de réunion du conseil d'administration ;</li> <li>- Mettre fin aux litiges et procédures existantes entre Alpha MOS et Mr Mifsud (ancien Président Directeur Général) : A ce titre, le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems - DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées au paragraphe B.4.a du présent document. Cet accord est conditionné à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL.</li> <li>- Disposer de la pleine propriété des brevets ;</li> <li>- Poursuivre ses activités courantes comme précédemment et ne pas engager d'opération modifiant son capital social autre que l'opération d'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL projetée jusqu'à la réalisation de celle-ci ;</li> </ul>
--	--	---

- Nommer un nouveau Directeur Général (non membre du Conseil d'administration) disposant d'une connaissance du secteur, mais après consultation préalable de JOLT CAPITAL ; en cas de non nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'engagement de Alpha MOS de recourir à un cabinet de recrutement ;
- Souscrire à une augmentation de capital de 1 M\$ auprès de sa filiale américaine « BoydSense » après incorporation des pertes au capital par cette dernière ;  
A ce jour, cette opération n'a pas eu lieu.
- Prévoir l'octroi d'actions gratuites Alpha MOS pour M. Ansel et M. Thuillier (Directeur Général de BoydSense) après la réalisation de l'augmentation de capital de BoydSense mentionnée ci-dessus ;  
A ce jour, cette opération n'a pas eu lieu.
- Prévoir l'octroi possible d'actions gratuites Alpha MOS pour le futur Directeur Général d'Alpha MOS ;  
A ce jour, les conditions légales d'attribution d'actions gratuites ne sont pas réunies.
- Emettre une attestation confirmant que JOLT CAPITAL ne détiendra pas plus de 27 % du capital et des droits de vote post opération d'augmentation de capital réservée au jour de la réalisation de l'opération;
- Délivrer à JOLT CAPITAL un certificat sur l'absence de fait matériel nouveau ;
- Démontrer qu'une demande d'admission des actions nouvelles sur le Compartiment C d'Euronext Paris a été faite

Par ailleurs, JOLT CAPITAL a déclaré ne pas agir de concert avec Mr Jean-Christophe Mifsud ou une de ses sociétés.

Enfin, la société Diagnostic Medical Systems principal actionnaire de Alpha MOS a d'ores et déjà indiqué soutenir l'opération et votera en faveur de cette augmentation de capital et s'est engagée à adresser à JOLT CAPITAL une attestation faisant état d'un nombre de titres Alpha MOS détenus au nominatif inférieur à 6.420.076.

Il n'existe aucun concert ni pacte de gouvernance, ni actuellement ni à venir, entre DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et JOLT CAPITAL, ni entre Mr Mifsud et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

A défaut de la réalisation des conditions suspensives mentionnées ci-dessus, les accords entre la Société et l'Investisseur deviendraient caducs et l'augmentation de capital envisagée ne pourrait pas être réalisée.

Il est prévu que le Conseil d'administration appelé à constater l'Augmentation de Capital Réservée, dans les conditions décrites dans le Prospectus, se tienne immédiatement après l'Assemblée Générale Mixte, le 28 octobre 2016.

Calendrier indicatif de réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée :

27 juin 2016	Conseil d'administration de la Société autorisant la signature du Contrat de Souscription
26 juillet 2016	Signature du Contrat de Souscription

		27 juillet 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital Réservée
		26 août 2016	Assemblée Générale d'approbation des comptes Démission de Monsieur Jean Ringot de son poste de PDG
		23 septembre 2016	Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO de l'Assemblée Générale Mixte appelée à se prononcer sur l'Augmentation de Capital Réservée
		18 octobre 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus relatif à l'Augmentation de Capital Réservée
		19 octobre 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales modalités de l'Augmentation de Capital Réservée et les modalités de mise à disposition du Prospectus
		26 octobre 2016	Réception de la Souscription JOLT
		28 octobre 2016	Tenue de l'Assemblée Générale Mixte appelée à se prononcer, notamment sur l'Augmentation de Capital Réservée et les nominations d'administrateurs
		2 novembre 2016	Diffusion d'un communiqué de presse indiquant les résultats du vote de l'Assemblée Générale Mixte
		3 novembre 2016	Tenue du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée à JOLT
		3 novembre 2016	Règlement-livraison des Actions Nouvelles
		3 novembre 2016	Avis Euronext relatif à l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris
		4 novembre 2016	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée
		15 novembre 2016	Publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016
		<p>Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet (<a href="http://www.alpha-mos.com">www.alpha-mos.com</a>) et d'un avis diffusé par Euronext Paris.</p>	

E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	<p>Il a été conclu en date du 30 juin 2016 un protocole d'accord transactionnel entre Alpha MOS, Mr Jean-Christophe MIFSUD, la société PIO HOLDING représentée par Mr Jean-Christophe MIFSUD, la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (DMS) et Mr Jean-Paul ANSEL, sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservée avant le 16 novembre 2016.</p> <p>Cet accord met notamment fin aux deux assignations mentionnées au paragraphe B.4.a du présent document ainsi qu'au management package de Mr Mifsud et prévoit également la renonciation par Mr Mifsud de toute clause d'indemnité de départ.</p> <p>La fin des procédures en cours entre Mr Mifsud et Alpha MOS est également une condition préalable à l'investissement de JOLT CAPITAL.</p>						
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>Nom de la société émettrice : Alpha MOS.</p> <p>Convention de blocage : Néant</p> <p>Aucun lock-up n'est envisagé.</p>						
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre	<p><u>Incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres</u></p> <p>À titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe - tels qu'ils ressortent des états financiers consolidés au 30 juin 2016 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2016) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="512 1279 1471 1671"> <thead> <tr> <th data-bbox="512 1279 1310 1435"></th> <th data-bbox="1315 1279 1471 1435">Quote-part des capitaux propres (en</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="512 1442 1310 1547">Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital</td> <td data-bbox="1315 1442 1471 1547">0,15 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1554 1310 1659">Après émission de 8.750.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital réservée à JOLT</td> <td data-bbox="1315 1554 1471 1659">0,22 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Incidence de l'émission des Actions Nouvelles en termes de dilution</u></p> <p>À titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission des Actions Nouvelles (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2016) serait la suivante :</p>		Quote-part des capitaux propres (en	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,15 €	Après émission de 8.750.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital réservée à JOLT	0,22 €
	Quote-part des capitaux propres (en							
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,15 €							
Après émission de 8.750.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital réservée à JOLT	0,22 €							

			Participati on de l'actionnaire (en %)
		Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
		Après émission de 8.750.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital réservée à JOLT	0,74%
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.	